

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

Séance ordinaire du 6 avril 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le mardi 6 avril 2010 à 19h30, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :	Monsieur	Réjean Major	Maire
	Monsieur	André Patry	Conseiller
	Madame	Michelyne Bélair	Conseillère
	Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
	Madame	Karo Poirier	Conseillère
	Monsieur	Jean-Paul Cousineau	Conseiller
	Monsieur	Denis Lacroix	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

1. Ouverture de la séance

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance est ouverte à 19h30.

2. Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2010-04-06-066

Sur la proposition de Jean-Paul Cousineau, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - A- Séance ordinaire du 1^{er} mars 2010
 - B- Séance extraordinaire du 24 mars 2010
4. Période de questions
5. Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière
 - A- Suivi des procès-verbaux
 - B- Rapport de délégation de pouvoirs
6. Rapport du maire
7. Rapport de l'inspecteur municipal
 - 7.1 Urbanisme
 - A- Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de mars 2010
 - 7.2 Hygiène
 - 7.3 Voirie
8. Rapport du CCU
9. Présentation des comptes
 - A- Approbation de la liste des virements de crédits
 - B- Approbation de la liste des dépenses incompressibles
 - C- Approbation de la liste des comptes à payer
 - D- Approbation de la liste des matricules créditeurs

10. Sécurité incendie
11. AREV
12. Présentation du projet de règlement numéro 237 relatif au traitement des élus municipaux
13. Résultat de la demande de prix pour le contrat d'entretien du gazon
14. Réseau Picanoc.net inc. – Utilisation d'un terrain municipal pour l'installation d'une nouvelle tour
15. Plan d'action pour le programme PAPA
16. Formation et perfectionnement
 - A- Congrès annuel de l'ADMQ – 19 au 21 mai à Québec
 - B- Congrès annuel de la COMBEQ – 22 au 24 avril à La Malbaie
 - C- Congrès annuel de l'ACSIQ – 22 au 25 mai à Québec
17. Corporation de Transport Adapté Vallée de la Gatineau – Adhésion 2010
18. Campagne de distribution des jeunes arbres du MRNF
19. Festival du Village des traditions – Organisme promoteur
20. Projet «Bouchette Village des traditions» - Modification du projet
21. Réfection du chemin Rivière-Gatineau Sud – Subvention supplémentaire
22. Demande de la Coopérative de solidarité en soins de santé du cœur de la Gatineau
23. Fête des voisins – 5 juin 2010
24. Analyses printanières de l'eau des piézomètres au site des lagunes
25. Réintégration au travail des employés de voirie
26. Demande de subvention salariale à Emploi-Québec
27. Réaménagement de la bibliothèque
28. Correspondance
29. Varia
 - A- Fête de l'eau de Pâques
 - B- Demande de permis
 - C- Fleurons du Québec
 - D- Boîtes à ordures – Secteur village
 - E- Terrain de soccer
30. Période de questions
31. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

3. Adoption des procès-verbaux

A- Séance ordinaire du 1^{er} mars 2010

M.B. 2010-04-06-067

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2010, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

B- Séance extraordinaire du 24 mars 2010

M.B. 2010-04-06-068

Sur la proposition de Yvon Pelletier, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 mars 2010, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire trésorière.

Adoptée à l'unanimité

4. Période de questions

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Travaux sans permis
- Circulation de VTT
- Réparations du terrain de soccer
- Protection autour du puit
- Arbustes dans les fossés

Note au procès-verbal

Des discussions ont lieu entre les élus et la vice-présidente du Comité des loisirs. Une rencontre devra se tenir prochainement afin d'éclaircir différents points. Il a été convenu de laisser tomber les rapports demandés au comité pour les années 2008, 2007, 2006 et 2005. Le rapport 2009, pour lequel une ébauche a été déposée lors de la dernière séance ordinaire du conseil, devra être complété.

Terrain de soccer

M.B. 2010-04-06-069

Considérant que le terrain de soccer nécessite des travaux de réparation et ce, avant le début de la saison tel que mentionné par la vice-présidente du Comité des loisirs de Bouchette;

Considérant que les membres du conseil sont d'accord à ce que les infrastructures municipales soient entretenues par la municipalité et que les activités de loisirs soient la responsabilité du Comité des loisirs;

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu que les employés municipaux procèdent aux travaux de réparation du terrain de soccer de même que ceux reliés à la clôture. Cette dépense sera imputée au poste « Entretien infrastructures – loisirs » (02-00-521) et les crédits proviendront du poste « Gravier et sable » (02-320-00-620).

Adoptée à l'unanimité

5. Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière

A- Suivi des procès-verbaux

Le rapport du suivi des procès-verbaux est déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

A.1- Demande de don de l'OPP

M.B. 2010-04-06-070

Considérant la demande d'aide monétaire déposée par Annie Montpetit, membre de l'OPP de Bouchette ;

Considérant que cet organisme tente d'améliorer la qualité de vie des élèves de l'école de Bouchette et organise des levées de fonds pour l'amélioration de la cour de l'école primaire de Bouchette;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par André Patry, il est résolu de verser la somme de 500\$ à l'organisme OPP de l'école primaire de Bouchette. Cette dépense sera imputée au poste « Activités » (02-7001-90-699).

Adoptée à l'unanimité

A.2- Suivi des résolutions adoptées

M.B. 2010-04-06-071

Sur la proposition de Yvon Pelletier, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu de demander que les suivis des résolutions adoptées se fassent au cours du mois qui suit leur adoption.

Adoptée à l'unanimité

B- Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2010-04-06-072

Sur la proposition de André Patry, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1^{er} au 31 mars 2010, pour un montant de 5878.85\$.

Adoptée à l'unanimité

6. Rapport du maire

Le maire Réjean Major, dépose son rapport d'activités pour le mois de mars 2010 et il résume les principales activités tenues durant ce mois.

7. Rapport de l'inspecteur municipal

7.1 Urbanisme

A- Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de mars 2010

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois de mars 2010 sont déposées.

B- Infraction au 110 chemin Richard

M.B. 2010-04-06-073

Considérant que cette propriété est en infraction au niveau de la réglementation d'urbanisme;

Considérant les avis déjà envoyés au propriétaire lui demandant de se conformer à la réglementation municipale;

Considérant la non collaboration du propriétaire à démarrer les procédures en vue de rendre son bâtiment accessoire conforme aux règlements municipaux;

En conséquence, sur la proposition de Yvon Pelletier, appuyée par Jean-Paul Cousineau, il est résolu de mandater la directrice générale pour retenir les services de notre firme d'avocat dans ce dossier afin d'obliger le propriétaire à rendre conforme son bâtiment accessoire. Les dépenses relatives à ce mandat seront imputées au poste « Honoraires professionnels » (02-190-00-412).

Adoptée à l'unanimité

7.2 Hygiène

Notes au procès-verbal

Le réseau d'égout sur la rue Lecompte a été nettoyé.

Des vérifications sont nécessaires en ce qui concerne l'obligation de posséder un débitmètre à la station de pompage du réseau d'aqueduc afin d'obtenir le volume d'eau prélevé annuellement.

7.3 Voirie

A- Balayage du chemin Paul

Note au procès-verbal

Un prix sera demandé pour le balayage du chemin Paul.
Dossier à reporter.

B- Quai public au lac des 31 milles

M.B. 2010-04-06-074

Considérant que le quai qui était en place à la descente public du lac des 31 milles doit être changé en raison de son piètre état;

Considérant les diverses normes à respecter;

En conséquence, sur la proposition de André Patry, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu de mandater la directrice générale pour effectuer les recherches en vue d'obtenir des prix et différentes alternatives pour le changement du quai à la descente publique du lac des 31 Milles.

Adoptée à l'unanimité

8. Rapport du CCU

9. Présentation des comptes

A- Approbation de la liste des virements de crédits

B- Approbation de la liste des dépenses incompressibles

M.B. 2010-04-06-075

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de mars 2010 pour un montant total de 95672.47\$ telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Denis Lacroix au nom de la SAGE du bassin versant du lac des 31 Milles et de l'Association des propriétaires du lac des 31 Milles remercie la municipalité pour les sommes allouées à ces deux organismes.

C- Approbation de la liste des comptes à payer

M.B. 2010-04-06-076

Sur la proposition de Yvon Pelletier, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 31 mars 2010 pour un montant de 15 881.92\$ et d'autoriser les paiements.

Adoptée à l'unanimité

D- Approbation de la liste des matricules créditeurs

M.B. 2010-04-06-077

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'approuver la liste des matricules créditeurs au 31 mars 2010 pour un montant total de 845.36\$ et d'autoriser le paiement.

Adoptée à l'unanimité

10. Sécurité incendie

A- Acquisition de pompes forestières

M.B. 2010-04-06-078

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'autoriser l'acquisition de 2 pompes forestières portables (à dos) pour le service incendie de la municipalité au coût de 158.95\$ chacune plus taxes et transport. Cette dépense sera imputée au poste « Fournitures incendie » (02-220-00-650).

Adoptée à l'unanimité

11. AREV

12. Présentation du projet de règlement numéro 237 relatif au traitement des élus municipaux

Sujet reporté.

13. Résultat de la demande de prix pour le contrat d'entretien du gazon

M.B. 2010-04-06-079

Considérant la résolution M.B. 2010-03-01-057 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 1^{er} mars 2010;

Considérant le pris obtenu du soumissionnaire invité;

En conséquence, sur la proposition de Yvon Pelletier, appuyée par Jean-Paul Cousineau, il est résolu de mandater la directrice générale pour effectuer un appel d'offres pour le contrat d'entretien du gazon. Le dépense reliée à la publication de l'avis d'appel d'offres sera imputée au poste « Publication et information » (02-130-00-340).

Adoptée à l'unanimité

14. Réseau Picanoc.net inc. – Utilisation d'un terrain municipal pour l'installation d'une nouvelle tour

M.B. 2010-04-06-080

Considérant la demande effectuée par Monsieur Juteau de la compagnie Télécommunication Xittel;

Considérant que cette demande vise la construction d'une tour autoportante de 29 mètres sur un terrain appartenant à la municipalité, soit sur le lot P16-1, Rang 02, canton de Bouchette;

Considérant que cette nouvelle tour sera plus haute que celle déjà en place sur le Centre municipal;

Considérant que présentement avec la tour installée sur le Centre municipal, le service Internet haute vitesse n'est pas accessible à des gens qui se trouvent non loin du Centre municipal;

Considérant que cette nouvelle tour permettra de couvrir une plus grande portion de la municipalité en ce qui concerne le service Internet haute vitesse;

Considérant les demandes des citoyens de Bouchette pour procéder aux démarches en vue d'améliorer la disponibilité du service Internet haute vitesse;

Considérant que l'entreprise responsable du projet devra prendre le terrain et les accès tels qui le sont présentement ;

Considérant que toute modification majeure au terrain devra être approuvée par la municipalité;

Considérant que pour l'alimentation électrique, la compagnie qui installera cette tour devra convenir une entente avec le résident le plus près de l'endroit où cette tour sera installée;

Considérant que les membres du conseil sont d'accord à autoriser l'installation de cette tour sur le lot P16-1. Rang 02, canton de Bouchette ;

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu d'autoriser le maire, Réjean Major et la directrice générale, Claudia Lacroix à signer les documents nécessaires pour l'installation d'une tour autoportante de 29 mètres sur la montagne appartenant à la municipalité sur la rue Principale, montagne située de biais et de l'autre côté de l'église. Cette entente sera signée avec la compagnie « Réseau Picanoc.net inc. ».

Adoptée à l'unanimité

15. Plan d'action pour le programme PAPA

M.B. 2010-04-06-081

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu de demander une deuxième rencontre avec les représentants de la MRCVG, Philippe Beaudoin et Karo Gravelle, pour l'explication de ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

L'adoption du plan d'action est donc reportée à une prochaine séance de conseil.

16. Formation et perfectionnement

A- Congrès annuel de l'ADMQ – 19 au 21 mai à Québec

B- Congrès annuel de la COMBEQ – 22 au 24 avril à La Malbaie

C- Congrès annuel de l'ACSIQ – 22 au 25 mai à Québec

M.B. 2010-04-06-082

Considérant que des formations pour les employés municipaux sont disponibles tout au long d'une année;

Considérant le budget disponible pour les dépenses de formation;

Considérant que les élus trouvent nécessaire d'obtenir un compte rendu lorsque les employés participent à des congrès;

En conséquence, sur la proposition de Yvon Pelletier, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu d'autoriser les inscriptions suivantes :

- Inscription de la directrice générale, Claudia Lacroix, au congrès annuel de l'ADMQ (Association des directeurs municipaux du Québec)
- Inscription de l'inspecteur municipal, Richard Carle, au congrès annuel de la COMBEQ (Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec)
- Inscription du directeur du service incendie, Richard Carle, au congrès annuel de l'ACSIQ (Association des chefs en sécurité incendie du Québec).

Les dépenses reliées à ces formations seront imputées aux postes suivants :

- Formation et perfectionnement (02-130-00-454, 02-220-00-454, 02-320-00-454 et 02-610-00-454)
- Frais de déplacements (02-130-00-310, 02-220-00-310, 02-320-00-310 et 02-610-00-310).

Adoptée à l'unanimité

17. Corporation de Transport Adapté Vallée de la Gatineau – Adhésion 2010

M.B. 2010-04-06-083

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu que la Municipalité de Bouchette de Bouchette adhère pour l'année 2010 à la Corporation de Transport Adapté de la Vallée de la Gatineau.

Le coût de cette adhésion représente une somme de 3101\$ pour l'année 2010, ce montant payable en deux versements, soit le 30 mars et le 30 juillet

2010 et cette dépense sera imputée au poste « Transport adapté » (02-390-00-964).

Adoptée à l'unanimité

18. Campagne de distribution des jeunes arbres du MRNF

Note au procès-verbal

Comme à chaque année, des semis de plusieurs espèces seront disponibles par le biais de la MRCVG qui elle les obtiendra du MRNF. Un avis sera envoyé aux gens de Bouchette qui désireraient en obtenir.

19. Festival du Village des traditions – Organisme promoteur

M.B. 2010-04-06-084

Considérant la résolution M.B. 2010-02-01-038 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 1^{er} février 2010;

Considérant que pour cette fête « Festival du village des traditions », la municipalité de Bouchette en sera le promoteur;

Considérant que cette fête pourrait être admissible à des subventions de différents organismes;

Considérant que le comité d'organisation est composé principalement des membres de la Fabrique de la Paroisse de Bouchette;

Considérant que dans la demande de subvention auprès de la CRÉO (Conférence régionale des élus de l'Outaouais), la participation de la municipalité dans ce projet se chiffre à 1380\$ et cette participation consiste en la location de la machinerie avec le personnel municipal comme opérateurs, la location des infrastructures municipales et la participation du personnel municipal durant les heures régulières de travail;

Considérant que pour l'organisation de cette fête, un nouveau compte bancaire pourrait être ouvert ;

Considérant que la gestion de ce projet sera sous la responsabilité de la coordonnatrice de cette fête, Florentine Larivière et de la directrice générale de la municipalité, Claudia Lacroix;

Considérant que le rapport à être rédigé pour ce projet sera de la responsabilité de la coordonnatrice de cette fête, Florentine Larivière;

Considérant que les profits générés par cette activité seront redonnés en totalité à la Fabrique de la Paroisse de Bouchette;

En conséquence, sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'autoriser la directrice générale à signer tous les documents relatifs à la demande de subvention à la CRÉO pour l'organisation de la fête « Festival du village des traditions » ainsi que tous les documents nécessaires à l'organisation de cette fête.

Adoptée à l'unanimité

20. Projet « Bouchette Village des traditions » - Modification du projet

Note au procès-verbal

Une rencontre se tiendra à une date ultérieure avec le coordonnateur de ce projet afin d'obtenir une mise à jour de ce projet.

21. Réfection du chemin Rivière-Gatineau Sud – Subvention supplémentaire**Note au procès-verbal**

La municipalité a reçu une confirmation du député MacMillan d'une subvention supplémentaire de 10000\$ pour des travaux supplémentaires sur le chemin de la Rivière-Gatineau Sud.

22. Demande de la Coopérative de solidarité en soins de santé du cœur de la Gatineau

M.B. 2010-04-06-085

Considérant la demande déposée par les membres du conseil d'administration de la Coopérative de solidarité en soins de santé du cœur de la Gatineau;

Considérant que la municipalité de Bouchette a contribué pour une somme de 1500\$ en 2008 et pour la même somme en 2009;

En conséquence, sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de contribuer pour une somme de 1000\$ à cet organisme pour l'année 2010. Cette dépense sera imputée au poste « Coop santé et clinique médicale » (02-590-00-499).

Adoptée à la majorité

Note au procès-verbal

Le conseiller André Patry enregistre son désaccord avec l'adoption de cette résolution.

23. Fête des voisins – 5 juin 2010**Note au procès-verbal**

Il est convenu qu'aucune activité à l'occasion de cette journée ne sera tenue cette année.

24. Analyses printanières de l'eau des piézomètres au site des lagunes

M.B. 2010-04-06-086

Sur la proposition de Yvon Pelletier, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de retenir les services de la firme « Fondex Shermont » pour les analyses printanières de l'eau des piézomètres au site des lagunes. Cette dépense sera imputée au poste « Entretien et réparations - Lagunes » (02-490-00-521).

Adoptée à l'unanimité

25. Réintégration au travail des employés de voirie

M.B. 2010-04-06-087

Sur la proposition de Yvon Pelletier, appuyée par Jean-Paul Cousineau, il est résolu d'autoriser la directrice générale à procéder à la réintégration au travail des employés de voirie soit Monsieur Denis Larivière, en tant que journalier et opérateur de la rétrocaveuse et Monsieur Richard Lacroix, en tant que journalier et conducteur du camion « dompeur ». Il est de plus résolu de lancer un appel de candidatures pour un poste de « Directeur des travaux publics et journalier ». Les dépenses reliées à ce retour au travail seront imputées aux postes suivants : « Rémunération employé de voirie » (02-320-10-141), « Contribution employeur » (02-320-10-222) et « CSST » (02-320-10-252). La dépense reliée à la publication de l'appel de candidatures sera imputée au poste « Publicité et information » (02-130-00-340).

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Il est convenu qu'une rencontre doit se tenir avec les employés afin de revoir et de modifier certaines méthodes de travail. La directrice générale tiendra cette rencontre avec les employés.

26. Demande de subvention salariale à Emploi-Québec

M.B. 2010-04-06-088

Sur la proposition de Yvon Pelletier, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu de mandater la directrice générale, Claudia Lacroix pour compléter une demande de subvention salariale au nom de la municipalité de Bouchette pour trois postes de préposé-journalier pour l'accueil au quai public municipal au lac des 31 milles et journalier pour la municipalité. Il est de plus résolu de mandater la directrice générale pour procéder à la publication d'un appel de candidatures pour combler les postes concernés. Il est de plus résolu de regarder la possibilité qu'un de ces employés soit responsable de l'entretien des aménagements floraux de la municipalité. La dépense reliée à la publication de l'appel de candidatures sera imputée au poste « Publication et information » (02-130-00-340).

Adoptée à l'unanimité

Comité d'embauche des employés saisonniers

M.B. 2010-04-06-089

Considérant l'adoption séance tenante des résolutions M.B. 2010-04-06-087 et M.B. 2010-04-06-088;

Considérant qu'il y a lieu de former un comité pour l'embauche des candidats;

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu que le comité d'embauche pour le poste de directeur des travaux publics et les postes de préposé-journalier soit composé du maire Réjean Major, des conseillers Michelyne Béclair, Yvon Pelletier et Karo Poirier et de la directrice générale Claudia Lacroix.

Adoptée à l'unanimité

27. Réaménagement de la bibliothèque

Note au procès-verbal

La conseillère, Michelyne Bélaïr, effectuera le suivi sur ce sujet.

28. Correspondance**28.1 Bourse d'étude pour l'établissement du Cœur-de-la-Gatineau de la CSHBO****Note au procès-verbal**

Cette demande a été traitée par le comité des dons, voir résolution M.B. 2010-02-01-040.

28.2 Enseignes pour le projet de Développement d'outils de sensibilisation à la contamination par les espèces aquatiques envahissantes

M.B. 2010-04-06-090

Considérant la correspondance reçue de l'Agence de bassin versant des 7 (COMGA);

Considérant la problématique reliée à la présence de certaines espèces aquatiques envahissantes comme la myriophylle à épi dans les cours d'eau de la Haute-Gatineau;

Considérant que cet organisme offre de produire des enseignes sensibilisatrices en aluminium d'une grandeur de 36po de longueur de 24po de hauteur;

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu de procéder à l'acquisition de deux (2) enseignes sensibilisatrices au coût de 300\$ chacune dont une sera installée à la descente publique du Lac des Trente-et-un-Milles. Cette dépense sera imputée au poste « Publicité et information » (02-470-00-349) et les crédits proviendront du poste « Gravier et sable » (02-320-00-620).

Adoptée à l'unanimité

29. Varia**A- Fête de l'eau de Pâques**

M.B. 2010-04-06-091

Considérant la tenue de la Fête de l'eau de Pâques le dimanche 4 avril 2010;

Considérant les demandes de subventions complétées pour l'organisation de cette activité;

Considérant la demande de contribution municipale à l'occasion de cette activité et ce, pour une somme budgétaire de 300\$;

En conséquence, sur la proposition d'André Patry, appuyée par Jean-Paul Cousineau, il est résolu de réserver une somme de 300\$ comme crédits budgétaires pour la participation municipale lors de la tenue de la Fête de l'eau de Pâques 2010. Le maire et la directrice générale seront les personnes responsables de la signature des documents municipaux reliés à cette activité.

Adoptée à l'unanimité

B- Demande de permis

Dossier du 18 rue du Pont

M.B. 2010-04-06-092

Considérant la directive demandée par les membres du conseil lors de la rencontre de travail du conseil municipal tenue le mercredi 31 mars 2010;

Considérant que la lettre d'arrêt des travaux a été remise en main propre à la personne concernée dans ce dossier et ce, tel que demandé;

Considérant que les travaux de transformation du bâtiment ont continué depuis l'envoi de cette lettre;

En conséquence, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu de mandater la directrice générale pour vérifier les étapes à suivre dans un dossier en infraction comme celui-là et ce, auprès de notre firme d'avocats et d'enclencher les procédures nécessaires pour exiger la conformité à la réglementation municipale pour l'immeuble situé au 18 rue du Pont. Les dépenses reliées à ces procédures légales seront imputées au poste « Honoraires professionnels » (02-190-00-412).

Adoptée à l'unanimité

C- Fleurons du Québec

Note au procès-verbal

La conseillère responsable de ce dossier, Michelyne Bélair, distribue, séance tenante, aux autres membres du conseil de la documentation concernant ce sujet. Ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance ordinaire de conseil en mai 2010.

D- Boîtes à ordures – Secteur village

Note au procès-verbal

Considérant la réglementation régissant l'entreposage des ordures en vue de la collecte, il est suggéré d'envoyer une note aux propriétaires afin de les sensibiliser au respect de la réglementation municipale en vigueur présentement.

E- Terrain de soccer

Dossier traité lors de la parole au public.

30. Période de questions

Aucune question n'est posée.

31. Levée de la séance

M.B. 2010-04-06-092

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de lever la présente séance à 23h58.

Adoptée à l'unanimité

Réjean Major
Maire

Claudia Lacroix
Directrice générale
Secrétaire-trésorière